



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3991

Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian, Mmes Karine Dognin-Sauze et Dounia Besson ainsi qu'à M. Loïc Graber pour une mission à Bruxelles du 26 au 28 juin 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3991 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GEORGES KEPENEKIAN, MMES KARINE DOGNIN-SAUZE ET DOUNIA BESSON AINSI QU’A M. LOÏC GRABER POUR UNE MISSION A BRUXELLES DU 26 AU 28 JUIN 2018 (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation de la Ville de Lyon, menée par Monsieur Georges Képénékian, Maire de Lyon, se rendra à Bruxelles du 26 au 28 juin 2018 afin de plaider auprès des institutions européennes la prise en compte des problématiques économiques, culturelles et sociales identifiées sur le territoire de la ville.

Madame Karine Dognin-Sauze, 2ème adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, Monsieur Loïc Graber, 7ème adjoint au Maire de Lyon délégué à la culture et Madame Dounia Besson, 18ème adjointe au Maire de Lyon déléguée l’économie sociale et solidaire, sont invités à prendre part à cette délégation également composée de techniciens.

La Ville de Lyon dispose d’un bureau de représentation permanent à Bruxelles mutualisé avec la Métropole de Lyon. Ce déplacement permettra de rencontrer les membres de différentes institutions européennes afin d’identifier des opportunités de financement pour les projets de la Ville de Lyon.

Ce déplacement s’inscrit également dans le cadre des préparations du budget européen 2021-2027 actuellement en cours de discussion entre les États membres et la Commission européenne. Ce sera ainsi l’occasion d’attirer l’attention sur les préoccupations liées au fait urbain auprès des différentes institutions européennes afin de contribuer à sa bonne prise en compte dans les prochains programmes de financement.

Les thématiques suivantes seront notamment abordées :

- Culture ;
- Sécurité ;
- Instruments financiers ;
- Politique de la ville ;
- Citoyenneté européenne.

Les projets du territoire seront ainsi présentés à différentes directions générales de la Commission européenne, aux cabinets de différents Commissaires européens, au réseau européen Eurocities dont la Ville de Lyon est membre fondateur, à des parlementaires européens et au Comité des régions.

Ce déplacement sera aussi l’opportunité d’assister à la cérémonie de remise du Prix 2019 européen des villes engagées en faveur du commerce équitable et éthique. La Ville de Lyon est candidate à ce prix européen et fait partie des sept villes finalistes. La cérémonie de remise du prix se tiendra le 27 juin à Bruxelles.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Monsieur le Maire, Georges Képénékian, Mesdames Karine Dognin-Sauze et Dounia Besson ainsi qu'à Monsieur Loïc Graber pour une mission à Bruxelles du 26 au 28 juin 2018

2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2018 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 - fonction 021 - chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE